

Politique industrielle du maître d'ouvrage et maintien des compétences

(Extraits de l'intervention de Benjamin Dessus à la séance publique du 29 novembre 2005)

Le dossier du maître d'ouvrage EDF s'appuie sur les affirmations principales suivantes :

- La nécessité de remplacer les premières centrales nucléaires du parc actuel à partir de 2020 et donc de décider la construction de nouvelles centrales dès 2015,
- La nécessité pour EDF de disposer en 2015 d'un réacteur déjà éprouvé par trois ans de retour d'expérience, dont il revendique l'architecture industrielle.
- La capacité, grâce à cette mesure, de disposer en 2015 d'une organisation opérationnelle pour construire des réacteurs EPR en série et assurer le maintien des compétences de l'ingénierie d'EDF d'ici 2015.

La société Areva insiste quant à elle :

- Sur l'avance que la construction d'un EPR donnera à la France dans le domaine nucléaire, avance qui pourrait être remise en cause si l'activité principale d'Areva se cantonnait à la maintenance des centrales existantes.
- Sur des perspectives importantes mais non explicitées d'exportation de centrales.

Les administrations tiennent le même type de propos mais sans non plus donner la moindre indication de prévision chiffrée des exportations potentielles de ce type de réacteur.

Au total donc, une série de propos imprécis mais difficiles à remettre en cause. Oui, très probablement, bien que la méthode employée puisse présenter des effets pervers, la construction d'un EPR en France, en plus du réacteur finlandais, va contribuer à un effet vitrine a priori favorable à l'exportation et à une activité supplémentaire des bureaux d'étude d'ingénierie d'EDF et donc de maintien des compétences du maître d'ouvrage.

Mais la clé de voûte du raisonnement est qu'il y a urgence énergétique pour la France. Or cette affirmation fait l'objet de nombreuses controverses. Cette discussion d'opportunité et d'urgence n'est pas l'objet de notre réunion d'aujourd'hui, mais a une influence directe sur ce débat. En effet, si cette urgence n'est pas avérée sans conteste, alors les autres arguments, en particulier ceux de politique industrielle et de maintien des compétences deviennent essentiels pour défendre l'option de construction urgente d'un EPR tête de série.

Mais, si c'est bien le cas, les questions portant sur ces deux sujets méritent évidemment d'être inversées et repoussées sous la forme suivante :

- Dans le domaine électrique, comment se compare la construction d'un EPR, par rapport à d'autres stratégies de production ou d'économie d'énergie, en termes de perspectives de politique industrielle, d'exportation, de créations d'emplois, de R&D, etc..
- Dans le domaine nucléaire, comment se compare la construction immédiate d'un EPR à d'autres stratégies industrielles (accélération de programmes à plus long terme, du style G4, amélioration des performances des centrales existantes - rendements, taux de combustion, sûreté, durée de vie, maintenance, flexibilité, etc.-).

Les mêmes questions se posent pour le maintien ou la création de compétences nouvelles, surtout quand on sait qu'on va disposer d'une première expérience dès 2009 avec les Finlandais pour Areva. Le cadre géographique et économique des réponses à ces questions inclut l'Europe et le monde, et pas seulement les acteurs industriels EDF et Areva et les institutionnels français. Le cadre temporel doit prendre en compte la dynamique dans laquelle s'inscrit la stratégie industrielle proposée, aussi bien en termes d'évolution des marchés, que d'évolution technologique ou d'évolution des normes internationales et nationales de sûreté et de protection de l'environnement.

En matière de politique industrielle il faut par exemple :

- Chiffrer précisément et comparer les marchés potentiels en Europe et dans le monde des technologies nucléaires (toutes filières confondues) par rapport à d'autres technologies de production ou de maîtrise de l'énergie.
- Faire une analyse précise des perspectives d'exportation de réacteurs de très grande puissance (1 500 MW) dans les différents pays du monde, en fonction de la demande électrique potentielle et de la capacité des réseaux, en tenant compte de la volonté de la plupart des grands pays de s'approprier les technologies nucléaires, des éléments financiers qui sont associés à ces investissements très lourds et de l'état des opinions publiques de ces pays.
- Présenter un état sérieux de la concurrence actuelle et future dans le domaine des réacteurs REP et REB. À ce propos, le raisonnement exposé par le maître d'ouvrage donne fortement l'impression de définir les caractéristiques de ses besoins, non pas à partir d'une discussion raisonnée, mais bien plutôt de la volonté d'être en phase avec celles de l'EPR. En particulier aucune discussion sérieuse ne vient étayer le choix d'un réacteur d'une aussi forte puissance. On voudrait également comprendre pourquoi seul le choix de l'EPR permet d'obtenir l'accord de la DGSNR dans un délai « raisonnable ».
- Étayer sérieusement l'affirmation controversée selon laquelle 35 à 40 ans seraient indispensables pour mettre au point et industrialiser la génération 4. Cette affirmation est en effet très controversée.
- Enfin, chiffrer précisément l'activité créée en France par ce projet et ses conséquences éventuelles en cas de renouvellement du parc : rythme industriel, emplois induits, etc., et le comparer à d'autres stratégies.

Le même type de questions se pose pour le « maintien et l'acquisition des compétences ». Et d'abord des compétences de qui s'agit-il ?

- Des compétences d'architecte industriel d'EDF ? Très certainement, mais la nécessité pour la France de maintenir cette capacité n'est pas démontrée si Areva acquiert le même type de compétence. De plus, cet investissement humain ne risque-t-il pas de produire un effet d'exclusion pour d'autres capacités, en particulier pour les turbines à gaz, les centrales à charbon modernes, l'hydraulique, voire les éoliennes qui font l'essentiel du marché mondial.
- Des compétences de l'autorité de sûreté ? Oui, mais peut-être au détriment de sa compétence sur d'autres types de réacteurs ce qui peut être très ennuyeux dans un contexte d'élargissement du marché et de privatisation d'EDF.
- Des compétences d'Areva ? Sans doute, mais quelle valeur ajoutée par rapport à la centrale finlandaise de faire l'opération en parallèle et non pas en série ?
- Des compétences du CEA ? Oui, peut-être dans ce domaine restreint, mais la mobilisation éventuelle du CEA sur ces questions ne peut qu'avoir un effet d'éviction sur les autres questions essentielles pour le long terme, les déchets et les réacteurs de génération 4.
- Des compétences des experts critiques ? Oui, sûrement, en leur livrant en pâture un projet très contestable et mal ficelé.

Voilà des questions auxquelles il convient de répondre dans un contexte où les autres justifications présentées à l'appui de la construction immédiate d'un réacteur EPR tête de série sont loin de faire l'unanimité au sein même de l'administration et des grandes institutions chargées du nucléaire en France, sans même parler de l'opinion de nombreux responsables et experts au niveau international qui sont favorables au développement du nucléaire, mais considèrent que l'EPR sera une technologie obsolète dans 20 ans.

(...)